

SYLVICULTURE

Lacanau ne veut pas que l'ONF gère sa forêt

Après Le Porge, qui refuse de soumettre sa forêt à l'Office national des forêts, la municipalité de Lacanau dit aussi avoir l'intention de ne pas se laisser faire. Explications

Julien Lestage

j.lestage@sudouest.fr

Laurent Peyrondet, le maire (Modem) de Lacanau, n'a pas apprécié le ton du courrier envoyé par l'Office national des forêts et reçu en mairie. La lettre d'Éric Constantin, directeur régional de l'ONF, l'informe de la procédure visant à faire appliquer le régime forestier sur les parcelles communales, environ 1 200 hectares.

Suite aux directives nationales données par le ministère de l'Agriculture, la préfète de la Gironde rappelle aux communes forestières qu'elles doivent confier la gestion de leur bois. Selon un article du code forestier (L. 211-1-2°), « tous les bois ou forêts appartenant, entre autres, aux collectivités territoriales relèvent du régime forestier dès lors qu'ils sont susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution et qu'un arrêté a rendu le régime forestier applicable ». L'État, qui a constaté « que pour des raisons diverses remontant à plusieurs décennies, un certain nombre de forêts qui en remplissent pourtant les critères, n'ont pas été intégrées dans ce régime », a donc décidé de faire rentrer dans son giron les parcelles des collectivités qui manquaient à l'appel.

L'ONF, bras armé de l'État dans ce domaine, est chargé de la mise en œuvre.

Tous les maires ne sont évidemment pas d'accord. Des élus ont décidé d'aller en justice. Pour le village du Porge, les recettes venant de l'exploitation de sa forêt représentent une bonne part du budget investissement de la commune.



La commune de Lacanau assure savoir gérer sa forêt et ne pas avoir besoin de l'ONF. J.L.

Sophie Brana, maire de cette collectivité du sud Médoc, fait observer que « l'inconvénient de l'ONF, ce sont les frais de gestion. Nous perdons 12 à 13 %. Lorsque vous vendez pour un

« L'ONF a un trou dans ses caisses de plusieurs millions d'euros »

million de bois, c'est 120 000 euros en moins plus tous les frais correspondants aux travaux entrepris sur le terrain. » Laurent Peyrondet, le maire de Lacanau, qui assure que de nombreuses communes forestières savent parfaitement gérer leur forêt, n'hésite pas à tacler l'ONF.

L'argent des communes

« Après la tempête de 1999, l'État est venu avec l'ONF secourir

certaines communes pour les aider à reboiser. Des collectivités n'avaient pas les moyens de s'en sortir seules. Ce qui est très bien. Mais à Lacanau, ça n'a pas été le cas. Nous étions assurés pour nos bois. Nous n'avons rien demandé à personne. On a fait le boulot. Aujourd'hui, on reçoit un courrier qui nous impose la tutelle. Ce qui m'inquiète, c'est de confier nos parcelles à un organisme qui gère mal sa forêt depuis quarante ans et qui va nous dire ce qu'il faut que l'on fasse. À la fin, ils vont aussi nous prendre 12 % de nos recettes. » Le maire canalais enfonce le clou. « L'ONF a un trou dans ses caisses de plusieurs millions d'euros. Comme l'État ne veut pas payer, on vient faire les poches des communes. Il n'y a aucune raison ! »

L' élu indique qu'il ne recevra pas les représentants de l'ONF à la mairie et qu'il ira au combat juridique avec d'autres



Laurent Peyrondet ne recevra pas les représentants de l'ONF à la mairie pour établir un plan de gestion. J.L.

communes qui sont sur la même ligne. Contacté par « Sud Ouest », Éric Constantin n'a pas souhaité réagir sinon de déclarer que « l'ONF réalise la mission demandée par l'État à travers la préfète ».